

FAITS DIVERS

AGRESSION D'UN PRODUCTEUR Gérald Darmanin demande la **révocation** des policiers

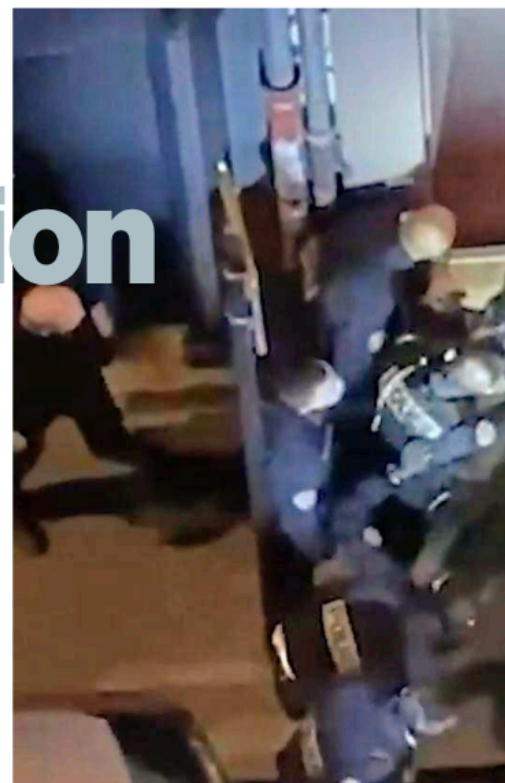
Le parquet de Paris a confié une enquête à la police des polices après le passage à tabac de Michel, un producteur de musique, filmé samedi soir à Paris. Quatre policiers ont été suspendus.



Paris, samedi soir. Les images de la vidéosurveillance montrent le producteur de musique roué de coups par des policiers dans son studio.



Paris, hier. Michel, accompagné de son avocate, s'adresse à la presse à sa sortie des locaux de l'IGPN, la police des polices.



Paris, samedi soir. Les policiers sont sortis du studio de Michel, producteur de m

PAR ZÉLÉ LAUWEREYS, ANTOINE CASTAGNE ET JÉRÉMIE PHAM-LE

« C'ÉTAIT DE LA VIOLENCE pure et dure. » Hier, devant son studio d'enregistrement, près de la place des Ternes (Paris XVII^e), Michel Z. dit toujours souffrir physiquement de sa rencontre samedi soir avec des policiers. Une enquête préliminaire a été ouverte mardi par le parquet de Paris pour « violences par personne dépositaire de l'autorité publique » et « faux en écriture publique ».

Des images de vidéosurveillance, révélées par le média Loopsider, montrent des policiers frapper violemment ce producteur de musique, samedi soir, dans l'entrée de son studio. Michel Z., un homme à la carrure imposante, essuie de nombreux coups de matraque.

L'homme de 41 ans a été entendu hier par l'Inspection générale de la police nationale (IGPN, la police des polices), tandis qu'un brigadier et deux policiers de la brigade territoriale de contact (BTC) étaient suspendus à titre conservatoire par la préfecture de police de Paris. Un quatrième fonctionnaire l'a été également hier soir. Gérald Darmanin a d'ores et déjà demandé leur révocation.

L'IGPN devra reconstituer les faits, en comparant la version de Michel Z., les images de vidéosurveillance du studio et celles des voisins, avec le rapport des policiers. Les images montrent Michel Z., agrippé par un policier en ci-

vil, entrer dans son studio. Deux gardiens de la paix en uniforme s'engouffrent aussi dans le sas. Dans cet espace réduit, de nombreux coups s'abattent sur le producteur. Michel Z. ne semble pas répliquer. Selon lui, des insultes à caractère raciste – notamment « sale Nègre » – sont proférées.

Dans un second temps, toujours selon le témoignage de Michel Z. et la vidéo, neuf jeunes artistes, qui enregistraient au sous-sol montent, attirés par ses cris. Les policiers quittent alors le studio, dont la porte est refermée. Puis ils lui intimement de sortir avant de jeter une grenade lacrymogène dans l'entrée. Dans la rue, Michel Z. est à nouveau « malmené » par les forces de l'ordre qui ont reçu des renforts. Il est interpellé puis placé en garde à vue pour « violences sur personne dépositaire de l'autorité publique » et « rébellion ». Mais cette enquête a été classée sans suite.

La justice s'intéresse aux premiers policiers

Le viseur de la justice se dirige désormais sur les trois policiers primo-intervenants. Si rien n'explique ce déferlement de violence, selon le procès-verbal des policiers que nous avons pu consulter, Michel Z. attire l'attention des policiers car il ne porte pas le masque obligatoire à l'extérieur. Selon ce rapport, « l'individu ne cesse de jeter des coups d'œil en direction de [leur] véhicule », paraît « ner-

veux » et « une forte odeur de matière stupéfiante émane de sa personne ». Toujours selon ce PV, alors qu'ils tentent de l'interpellier, Michel Z. les « entraîne de force dans l'enceinte du bâtiment » et « devient dangereux à [leur] égard ». Michel Z. aurait « tenté de [leur] porter des coups », avant d'essayer plusieurs fois « de se saisir de [leur] arme administrative ». Selon eux, l'homme les « empêche de quitter le local ».

Des coups de matraque télescopique « au niveau du ventre, des jambes et de bras » sont consignés. Michel Z. « parvient à se saisir de la matraque », ce qui entraîne de nouveaux coups qui « dans la débâcle et l'agitation, l'atteignent au niveau du visage », est-il écrit dans le rapport. La version des policiers n'a toutefois été corroborée par aucune image ou témoignage à ce stade. Au contraire, le parquet a ouvert des in-

vestigations pour « faux en écriture publique », afin de déterminer s'ils ont menti sur procès-verbal pour couvrir une bavure.

JUSTICE

Le poids des vidéos dans les enquêtes

CETTE NOUVELLE affaire de bavure policière présumée, captée par une vidéo intervient en plein débat sur le projet de loi sécurité globale et son fameux article 24. Lequel pénalise la diffusion de « l'image du visage ou tout autre élément d'identification » de membres de forces de l'ordre en intervention quand elle porte atteinte à leur « intégrité physique ou psychique ». Elle intervient aussi après l'intervention musclée, là encore fil-

mée, des forces de l'ordre lundi soir place de la République à Paris pour déloger des migrants. On y aperçoit un commissaire faire un croche-pied à un homme qui tente de fuir. Hier soir, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a rendu publics sur Twitter les conclusions de l'enquête administrative diligentée auprès de l'IGPN. Selon ce rapport, le commissaire auteur d'un croche-pied est accusé d'« usage disproportionné de la force ». Les violences contre le journaliste Rénny Buisine nécessitent des investigations supplémentaires.

Pour de nombreux observateurs, les vidéos sont essentielles pour faire reconnaître les violences policières. Le cas de Michel Z., passé du statut de suspect à celui de victime grâce à la caméra de son studio, illustre à merveille. « Quand il n'y a pas de vidéo, il n'y a quasiment aucune chance d'aboutir à des poursuites contre les forces de l'ordre », témoigne M^e Raffaëlle Guy, avocate au barreau de Paris. Cette dernière intervient notamment auprès d'un homme interpellé en 2019 à Saint-Ouen par six policiers de la compagnie de sécurisation et d'intervention (CSI) de Seine-Saint-Denis. Sur une vidéo tournée par la caméra d'un commerce, on voit l'un des policiers jeter un paquet au sol puis accuser l'homme d'être le propriétaire de ce sachet de stupéfiants. « Sans la vidéo, mon client serait en prison », insiste la pénaliste. Sa

consœur M^e Elise Arfi fait le même constat. « Dans les affaires d'outrage et rébellion, quand il n'y a pas de caméra, la parole du policier, qui est un fonctionnaire assermenté, aura toujours plus de poids que celle du citoyen. Combien de fois entend-on les magistrats dire : *mais pourquoi voulez-vous qu'ils mentent ?* Il ne s'agit évidemment pas de dire que tous les policiers le font ou qu'ils ne sont jamais pris à partie mais, quand on voit le nombre de violences illégitimes révélées par des vidéos, on a de quoi s'interroger sur le chiffre noir des violences policières. »

Le sujet commence à faire tache

Même au sein de l'institution policière, le sujet commence à faire tache. « Pour régler un problème, il faut d'abord le nommer. Oui, il y a un problème de comportement dans la police, confie un haut gradé. Arrêtons de dire que c'est le fait d'une minorité. Le comportement, ce ne sont pas seulement les violences illégitimes, c'est aussi la façon de s'adresser aux citoyens, d'adopter la bonne attitude. Et là, il y a du travail. Les décisions récentes et un soutien affiché de la majorité politique ont peut-être fait croire à certains qu'on leur avait signé un chèque en blanc. C'est le moment de leur dire que non. La police n'est pas une bande rivale. Si elle se comporte ainsi, elle s'affaiblit. »

TIMOTHÉE BOUTRY
ET DAMIEN DELSENY



Paris, place de la République, mardi. Des milliers de personnes ont protesté contre les opérations de police comme celle de la veille.